



**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE
SOLOGNE**
ROMORANTIN-LANTHENAY

29 et 30 octobre 2011

Avec le Maroc invité

REGLEMENT DU CONCOURS du MEILLEUR

Quatre quarts aux pommes

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent un concours de dégustation du meilleur quatre quarts aux pommes.

Le concours est ouvert à tous : **OUVRIERS, PATRONS, COMMIS et APPRENTIS** confondus dans un seul classement.

ARTICLE I : INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint aux :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du tour de la halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le **samedi 15 octobre 2011**, le cachet de la poste faisant foi. **Le droit d'inscription est GRATUIT.**

ARTICLE II : RECEPTION des ...

Chaque candidat devra fournir **deux quatre quarts aux pommes de 6 à 8 personnes**

Présentation **LIBRE** pour chaque concurrent.

- une pour la dégustation
- une pour l'exposition

Chaque candidat aura sa **propre idée sur la présentation**

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

Les concurrents devront faire parvenir le **samedi 29 octobre** jusqu'à **8 h 30**, en un **lieu** qui sera **précisé** dans **l'accusé de réception** après **inscription**.

ARTICLE III : JURY

Le Jury sera composé de spécialistes de la boulangerie et de la gastronomie, sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin. **LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

ARTICLE IV : RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour et l'heure de **la remise des prix** seront précisés dans *l'accusé de réception, après inscription.*

2°- RECOMPENSES

De nombreuses récompenses seront attribuées.

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.

Sont placés hors-concours les membres du Comité d'Organisation et leur famille.

3° - MARQUE COLLECTIVE

Une seule récompense sera attribuée sous la forme d'un diplôme intitulé « **Médaille d'or des Journées Gastronomiques de Sologne** » donnant l'usage de la Marque Collective "**Journées Gastronomiques de Sologne**" qui a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) sous le n° 1333110.

ARTICLE V – PROPRIETE – RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs présentations pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**www.romorantin.fr/jgs**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Après dépôt, les produits ne pourront être repris, ils deviennent la propriété des Journées Gastronomiques de Sologne.

BULLETIN DE PARTICIPATION

**CONCOURS DU MEILLEUR
QUATRE QUARTS**

A retourner entièrement complété

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du tour de la halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le samedi 15 octobre 2011

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours **du meilleur quatre quarts**.

Je certifie sur l'honneur que tous les produits amenés seront bien de ma fabrication.

A :, Le :

SIGNATURE.